



PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

APPEL A PROJETS DUNE

**DEVELOPPEMENT D'UNIVERSITES
NUMERIQUES EXPERIMENTALES**

Adresse de publication de l'appel à projets

<http://anr.fr/DUNE-2016>

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

PHASE DE SELECTION

Les éléments du dossier de soumission des projets proposés (cf. § 5, la composition du dossier et les modalités de soumission) doivent être transmis par le porteur du projet sous forme électronique impérativement avant le :

MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 13H00 (HEURE DE PARIS)

sur le site :

<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/DUNE/>

LETTRES D'ENGAGEMENT

La personne habilitée à représenter l'Etablissement coordinateur¹ du projet devra signer une lettre d'engagement qui confirmera notamment les apports (financiers, humains, locaux...) sur la durée du projet tels que précisés dans les documents de soumission.

Un modèle de lettre d'engagement est à disposition sur le site web.

CONTACTS

ADRESSE A LAQUELLE SOUMETTRE LES QUESTIONS

dune@agencerecherche.fr

CORRESPONDANT ET RESPONSABLE DE L'ACTION DUNE

Mireille Brangé (mireille.brangé@agencerecherche.fr)

Pour préparer un dossier, il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que les modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets DUNE.

SOMMAIRE

DEFINITIONS	4
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	5
1.1 Contexte	5
1.2 Objectifs de l'appel à projets	5
2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS	6
2.1 Caractéristiques des candidats	6
2.2 Caractéristiques des projets présentés	6
3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES	9
3.1 Critères de recevabilité	10
3.2 Critères d'évaluation	10
4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT	11
4.1 Financement	11
4.2 Mode de financement	11
4.3 Participation des entreprises	11
4.4 Autres dispositions	12
5. MODALITES DE SOUMISSION	12
5.1 Contenu du dossier de soumission	12
5.2 Procédure de soumission	13
5.3 Conseils pour la soumission	13

DEFINITIONS

Responsable du projet : personne physique qui assure la coordination du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur.

Établissement partenaire : c'est un établissement public ou privé, ou une entreprise, partie prenante au projet. Chacun des Etablissements partenaires désigne en son sein un correspondant du Responsable du projet.

Etablissement coordinateur : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur le Responsable du projet. Il signe la convention attributive d'aide avec l'ANR et reçoit l'aide attribuée au projet.

Reversement : A l'exception des Entreprises, un Etablissement partenaire peut bénéficier, en vertu d'une convention de reversement, d'une quote-part de l'aide pour la réalisation d'une tâche ou d'une mission dans le cadre du projet.

Jury DUNE : jury constitué de personnalités qualifiées françaises ou étrangères. Il est chargé de procéder à une sélection des candidatures en deux temps, d'abord sur dossier, puis lors d'une audition des porteurs de projet. Le Commissariat général à l'investissement assiste aux délibérations.

Comité de pilotage et de suivi DUNE : sur proposition du jury, un comité de pilotage et de suivi propose la liste des projets qui seront financés. Le comité de pilotage et de suivi aura également pour missions de :

- veiller à la bonne utilisation des crédits selon les objectifs pour lesquels ils ont été alloués
- faciliter la formalisation des retours d'expérience et en faire l'analyse
- piloter le design et l'enrichissement des outils communs nécessaires au partage des bonnes pratiques et à la collecte des initiatives innovantes
- contribuer à l'animation du réseau des acteurs mobilisés
- conseiller les acteurs demandeurs sur d'éventuels choix stratégiques ou opérationnels de définition ou de mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de leur établissement / site

Le comité de pilotage et de suivi est présidé par le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou son représentant et est composé :

- du directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ou de son représentant ;
- du directeur général de la recherche et de l'innovation ou de son représentant ;
- du directeur général des entreprises ou de son représentant ;
- du président du Conseil national du numérique ou de son représentant ;
- trois personnalités qualifiées dans le domaine du numérique et de la formation.

Le président-directeur général et le directeur en charge des investissements d'avenir à l'ANR, ainsi que des représentants du Commissariat général à l'investissement, assistent de droit au comité de pilotage. Il en est de même du président du jury lors de l'étape de sélection.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

1.1 CONTEXTE

Le 24 mai 2016, le Conseil national du numérique (CNNum) a remis à Thierry Mandon et à l'ensemble des acteurs responsables de la transformation numérique de l'ESR deux documents matérialisant le fruit de 6 mois de réflexion et de travail contributif avec des représentants des différentes parties prenantes :

- Un avis² décrivant une vision prospective sur la place de l'Université dans une société en transformation
- Un "référentiel numérique de l'ESR"³ qui constitue la version 0 d'un inventaire d'actions issues de cas concrets, dont les universités peuvent s'inspirer pour définir et déployer leur propre stratégie de transformation. Le CNNum a en effet pensé cet outil comme un "cadre élastique" où les universités, y reconnaissant un grand nombre d'actions qu'elles ont déjà entreprises, pourraient les mettre en relation jusqu'à avoir un cadre complet et systémique de transformation.

De manière concomitante, le Programme d'investissements d'avenir a placé le numérique au cœur de son orientation stratégique depuis plusieurs années, en multipliant les initiatives originales (IDEFI-N, e-FRAN, e-éducation 1, 2 et 3), notamment au service de l'éducation, de la formation et de la recherche. La transformation numérique de l'école ou de l'université fait partie des préoccupations majeures du troisième volet d'investissements d'avenir présenté par le Commissaire général à l'investissement le mercredi 22 juin à l'issue du Conseil des ministres.

Le Ministre a ainsi annoncé que la transformation numérique de l'ESR devait faire l'objet d'un test "grandeur nature", à partir d'une expérimentation permise par le programme d'investissements d'avenir qui démarrera dès la rentrée 2016 et concernera quelques établissements pilotes.

1.2 OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Un nombre significatif d'établissements d'enseignement supérieur abordent leur transformation numérique de façon partielle en ce sens que plusieurs initiatives et projets innovants peuvent y être menés, souvent avec succès, sans qu'une stratégie de transformation définie à l'échelle de l'établissement voire du site, ne vienne pourtant les relier. De plus, le périmètre de la transformation numérique s'entend pour certains sous un prisme essentiellement utilitaire là où l'ampleur des changements induits aux niveaux social, organisationnel, économique, pédagogique, etc. appelle à adopter une acceptation élargie.

Les projets innovants des établissements et des sites les plus prometteurs devront naturellement se situer sur plusieurs dimensions, notamment les 5 polarités du référentiel proposé par le CNNum, les lieux d'apprentissage, les contenus pédagogiques et données, la recherche concernant l'éducation, les services numériques et les modèles économiques, et ainsi être pilotés dans un cadre d'action global et cohérent.

Il s'agit donc en premier lieu, à travers cet appel à projets, de favoriser le développement de projets de transformation numérique ayant démontré leur capacité à relier différentes polarités d'une part, et leur effet « tâche d'huile » au sein de l'établissement, du site voire au-delà d'autre part.

A ce sujet, la transformation numérique de l'Université au niveau national gagnerait à s'appuyer sur le retour d'expérience structuré des acteurs de terrain qui y sont pleinement engagés dans une logique de partage des bonnes pratiques permettant à la fois d'éviter certains écueils et d'entraîner les acteurs les moins mûrs.

² http://cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2016/05/CNNum_Avis2016-1_ESR-4.pdf

³ http://cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2016/05/CNNum_Référentiel-de-transformation-ESR.pdf

« L'expérimentation » DUNE doit également permettre d'observer l'efficacité respective des diverses typologies de projets de transformation, de partenariats, d'outils techniques, de compétences, de modèles organisationnels et économiques, etc. mis en œuvre, afin de guider l'action publique future sur la transformation numérique de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

En définitive, l'appel à projets DUNE poursuit les objectifs suivants :

1. Accélérer le développement de projets de transformation numérique exemplaires déjà lancés à l'échelle d'un établissement, ou d'un site ;
2. Amorcer une démarche collective de capitalisation et d'essaimage des meilleures pratiques en matière de transformation numérique de l'université basée sur le référentiel proposé par le CNNum et susceptible de l'alimenter ;
3. Permettre de dégager une méthode et des axes qui pourront orienter l'utilisation des crédits PIA3 en 2018 sur la transformation numérique de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les projets proposés devront être des projets d'ampleur, innovants et transformants, s'appuyant sur des groupements porteurs de partenariats vertueux entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et acteurs tiers : acteurs économiques tels que des entreprises innovantes de l'économie numérique, ou acteurs du monde associatif notamment. Ils devront également conforter les politiques de site ou les politiques thématiques sectorielles.

2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

2.1 CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS

Les candidatures sont portées par des établissements ou groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche constitués dans le cadre de politiques de site qui portent le projet. Ils peuvent nouer des relations partenariales avec des acteurs du monde socio-économique, notamment ceux de l'économie numérique (entreprises, start-ups du numérique, pôles de compétitivité, associations...). La candidature est présentée par une institution disposant de la personnalité morale qui agit au nom des partenaires impliqués dans le projet. Le cas échéant, les modalités du partenariat entre acteurs académiques et partenaires socio-économiques seront clairement précisées.

Les entreprises peuvent également intervenir en tant que prestataire dans le déploiement du projet.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS PRÉSENTÉS

Les 4 à 6 projets retenus seront financés pour une durée comprise entre 2 et 3 ans

Les projets présentés associeront nécessairement les caractéristiques suivantes :

- a) *le projet se déploiera sur plusieurs dimensions. Il pourra notamment intégrer dans un ensemble cohérent les 5 polarités de transformation numérique - les lieux d'apprentissage, les contenus pédagogiques et données, la recherche concernant l'éducation, les services numériques et les modèles économiques - ou s'inscrira dans une stratégie de site / établissement, articulant ces 5 polarités.*

Chaque projet DUNE doit être un véritable démonstrateur de la possibilité pour un établissement (ou un site) de s'engager progressivement dans une démarche de transformation individuelle et collective, La totalité des activités de l'Université est impactée par la transformation numérique. Cette dernière ne se limite ni à l'innovation pédagogique, ni à la modernisation des outils informatiques qui supportent

les services universitaires mais concerne aussi bien les lieux d'apprentissage, les contenus pédagogiques et les données, la recherche concernant l'éducation, les services numériques, les modèles économiques ou d'autres dimensions sur lesquelles le projet aurait un impact. Dès lors, DUNE vise à accélérer le développement de projets porteurs de cette vision systémique de la transformation numérique.

Les projets présentés devront expliquer en quoi leur développement a abouti ou devrait aboutir à des effets transformants pour l'établissement et/ou le site concerné, sur les polarités mentionnées. Si la couverture des 5 polarités n'est pas une condition d'exclusion, l'ampleur des impacts du projet et la cohérence réelle des actions définies autour d'au moins deux polarités seront largement valorisés.

b) le projet comportera une finalité d'enseignement et une liaison avec un ou plusieurs cursus dispensés au sein de l'établissement ou du site

Les projets de transformation numérique doivent sortir de la confidentialité, y compris voire surtout au sein même de l'établissement, en trouvant des liens et des modalités d'applications directes avec l'activité cœur de métier de l'Université, à savoir la production et la diffusion de connaissances dans la société. C'est pourquoi les projets devront clairement comporter une finalité d'enseignement et avoir un impact direct sur un ou plusieurs cursus proposés par l'établissement ou le site

c) le projet intégrera des partenariats ou des modes d'interaction vertueux entre le(s) site(s) ou établissement(s) porteur(s) et les autres acteurs de l'écosystème local, national ou international.

La transformation numérique de l'Université n'est ni endogène, ni locale. Elle va bien jusqu'à réinterroger la place de l'Université dans une société en métamorphose, dont les fondements sont bousculés par l'économie numérique mondialisée. Dans cette perspective, il paraît indispensable que cette transformation s'accompagne d'une réelle ouverture de l'Université à la société tout entière. C'est pourquoi les projets DUNE devront expérimenter de nouvelles formes d'interactions voire de partenariats avec des acteurs internes et externes à la sphère ESR.

Aucune restriction n'est apportée sur la nature des partenaires externes : il pourra aussi bien s'agir d'acteurs économiques, de collectivités, d'associations, etc., locaux, nationaux ou internationaux.

Les projets s'attacheront donc à décrire la nature du ou des partenariats en soulignant leur caractère original, ainsi que les bénéfices mutuels attendus, observés voire mesurés. Ils indiqueront idéalement les conditions essentielles que ces partenariats doivent respecter – dans le fond, la forme, les modalités de suivi, etc. - pour être véritablement vertueux, notamment au regard de sujets tels que l'exploitation des données produites par l'ESR français.

d) le projet contribuera au rayonnement de l'Université française au niveau européen et international

Les projets DUNE doivent être ambitieux en termes d'intensité et de périmètre de transformation pour l'établissement ou le site, c'est le premier objectif de l'appel à projets. Au-delà, ils doivent également concourir à améliorer l'attractivité de l'Université française sur le plan européen et international.

Cette contribution peut bien sûr être intrinsèquement liée à la nature du projet : il peut s'agir de participer au développement d'une offre pédagogique numérique française de pointe pour une filière donnée, d'un service inédit améliorant significativement la qualité de vie des étudiants, d'inventer des modèles de coopération originaux, etc.

Elle peut aussi concerner la finalité d'intérêt général du projet : dimension inclusive, contribution au défi écologique, etc.

En tout état de cause, les projets apporteront une réflexion documentée sur leur contribution à la différenciation de l'offre universitaire française au niveau international.

e) le projet proposera un dispositif d'évaluation de l'impact créé et attendu, y compris les externalités positives générées indirectement

Une attention particulière sera portée à la capacité des projets à définir des marques tangibles d'avancement qui « crantent » la transformation et permettent de vérifier l'impact réel créé, principalement pour les étudiants qui doivent être les premiers bénéficiaires. Ainsi, chaque projet définira précisément les objectifs visés sur la durée du projet mais aussi à plus long terme, les cibles envisagées, ainsi que les leviers et les acteurs mobilisés à cette fin, selon les meilleures pratiques observées. Une démonstration sera attendue et une attention particulière sera portée à la documentation de l'impact réel créé (positionnement dans un benchmark international, analyses qualitatives et quantitatives, données, protocole d'évaluation aux meilleurs standards, etc.). En s'appuyant sur le bilan de leurs réalisations passées (qu'il s'agisse d'un projet IDEFI, IDEFI-N ou de tout autre projet), ils devront définir clairement leur démarche et préciser les voies et moyens choisis pour assurer la réussite du projet ; ils devront assurer la crédibilité et la soutenabilité de la proposition par la qualité des compétences internes et externes qu'ils rassembleront.

En complément, les projets devront proposer une méthode ou un dispositif d'évaluation des externalités positives générées au sens large. Il s'agit en effet d'évaluer les impacts directs et indirects générés par le projet au-delà des objectifs de transformation en tant que tels. A titre d'exemple, un dispositif permettant de quantifier la contribution à l'économie locale, à la création d'emploi et de revenus, à travers le pourvoi de compétences nouvelles et créatrices de valeur, constitue un élément favorable.

f) le projet sera piloté, suivi et réalisé par une organisation à la hauteur des enjeux

A nouveau, l'ambition de transformation de grande ampleur des projets qui seront retenus va de pair avec un niveau de priorité élevé et l'inscription au premier plan de la feuille de route stratégique de l'établissement ou du site porteur.

Ces conditions doivent se traduire très concrètement par :

- le soutien du projet au plus haut niveau de gouvernance de l'établissement ou du site,
- des engagements pris à travers les contrats pluriannuels notamment,
- un alignement en conséquence des moyens humains, financiers et techniques consacrés au projet.

En ce qui concerne les aspects financiers, la présence de cofinancements et/ou d'apports apportés par les établissements ou d'autres partenaires constituera un élément d'appréciation favorable du projet. Les moyens accordés ou prévus par les membres des établissements participant seront affichés avec précision et feront l'objet d'engagements, notamment en termes de ressources humaines. Le dossier fera apparaître le plan pluriannuel de cofinancement qui, chaque fois que possible, mobilisera également des financements privés ou d'autres financements publics pour obtenir un effet de levier significatif.

La bonne atteinte des objectifs des projets retenus et donc de l'appel à projets DUNE lui-même repose sur une organisation humaine et des méthodes de travail adaptées. Une attention particulière sera portée à la dimension agile du projet, c'est-à-dire la capacité à observer et ajuster de façon réactive sa trajectoire et son organisation. Sur la question des moyens humains, l'appréciation tiendra compte du plan de charge, des compétences portées par l'équipe projet et des modalités d'interaction avec la gouvernance numérique de l'établissement ou du site. Il est ainsi attendu des candidats une description de l'organisation et de la méthodologie projet envisagées.

g) le projet contribuera à l'enrichissement des bonnes pratiques partagées au sein de la communauté ESR élargie

L'objectif de transformation systémique poursuivi par l'appel à projets DUNE se situe à deux échelles : celle des sites et établissements d'une part, une échelle nationale d'autre part. Afin que ces deux dynamiques puissent non seulement s'inscrire dans une même trajectoire, mais au-delà puissent s'enrichir et s'accélérer l'une l'autre, il est nécessaire d'organiser la mise en partage des projets de transformations portés partout sur le territoire et de structurer la connaissance et les pratiques qui en sont issues. Ceci afin de contribuer à l'effet d'entraînement recherché, de gagner collectivement en efficacité en évitant une perte de temps et un gaspillage de ressources, de lever les résistances et réticences liées à un manque de visibilité ou de méthodologie.

La création d'une telle boucle d'amélioration continue repose sur l'engagement des acteurs précurseurs porteurs de projets de transformation, et *a fortiori* des projets DUNE, à initier et enrichir une base de connaissances partagée de façon précise, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs. Elle repose par ailleurs sur l'existence d'un cadre méthodologique – outil et processus – à construire et adapter collectivement au fil de l'eau. Enfin, elle dépend de la capacité des porteurs de projets initiaux à intégrer dès le départ dans le déploiement de leur projet du temps et des moyens pour participer concrètement à la reproduction de leur initiative grâce à ces outils et à cette connaissance partagée.

Le Conseil national du numérique a fait la proposition d'un cadre méthodologique. Les porteurs de projet devront donc *a minima* s'engager à participer à l'enrichissement et l'amélioration du référentiel de transformation numérique dans sa forme comme dans son contenu, et contribuer à la démarche d'animation qui s'articulera autour. La proposition d'autres dispositifs visant le même objectif de capitalisation, d'amélioration collective et d'essaimage direct sera bien sûr un élément d'appréciation favorable.

3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

L'instruction des dossiers sera conduite dans le cadre d'une procédure transparente, sous la coordination du Commissariat général à l'investissement. Le jury procédera à la sélection des candidatures sur le fondement de critères prenant en compte la diversité des objectifs visés et des profils de candidats qui en découlent. Les avis seront rendus publics.

Les membres du jury seront très majoritairement des experts nationaux ou internationaux en provenance du monde académique, du monde économique (y compris secteur associatif), ou choisis de manière à assurer globalement une compétence en matière de conduite de projets de transformation numérique. La composition du jury sera publiée sur le site de l'ANR.

Les personnes intervenant dans l'évaluation des projets seront tenues de respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR, notamment celles relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêt. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>).

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des jurys sont décrites dans des documents disponibles sur le site internet de l'ANR.

Le jury procédera à un examen du dossier déposé en vue d'une présélection des projets.

Les porteurs des projets présélectionnés sont auditionnés par le comité d'évaluation. A l'issue des auditions, le jury transmet au comité de pilotage une liste des projets qu'il propose de sélectionner et de financer, assortie d'un avis argumenté pour chaque projet. Le jury peut assortir ces avis de recommandations et préciser les conditions dans lesquelles le soutien doit être apporté par les pouvoirs publics (notamment, jalons et durée, conditions impératives de mise en oeuvre, montants financiers, nature des engagements à prendre...). Ces conditions pourront être intégrées aux décisions du Premier ministre et formalisées dans la convention attributive d'aide.

Sur la base des propositions du jury, qui seront rendues publiques, le comité de pilotage de l'action DUNE proposera au CGI la désignation des projets bénéficiaires, et les montants correspondants. Le Premier ministre, après avis du CGI, arrête la liste de ces bénéficiaires et les montants accordés.

3.1 CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

IMPORTANT

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis au jury et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement

- 1) Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé, être complets, et signé par l'établissement coordinateur.
- 2) Le responsable du projet ne doit être membre ni du jury, ni du comité de pilotage.
- 3) L'établissement coordinateur sera un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou un groupement d'établissements d'enseignement supérieur et recherche doté de la personnalité juridique.
- 4) Les projets doivent avoir une durée comprise entre 2 et 3 ans.
- 5) Les projets atteignent une taille critique qui se traduit par une demande d'aide justement proportionnée d'un minimum de 500 000 €

3.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION

IMPORTANT

Les dossiers satisfaisant aux critères de recevabilité seront évalués selon les critères suivants

Les projets seront appréciés par le jury sur la base des critères ci-dessous :

- **Démonstration de premiers résultats probants sur les effets de transformation** : impact réel créé observé et mesuré factuellement (positionnement dans un benchmark international, analyses qualitatives et quantitatives, données, protocole d'évaluation aux meilleurs standards, etc.) ;
- **Potentiel de transformation systémique du projet** :
 - à l'échelle de l'établissement, voire du site ;
 - jouant sur plusieurs dimensions, et notamment sur les polarités du référentiel de transformation CNum⁴ :
- **Lien avec l'innovation pédagogique, application directe et rapide dans les cursus** : Le projet doit clairement comporter une finalité d'enseignement et/ou de recherche contribuant directement à la transformation des cursus délivrés par l'établissement ;

4 http://cnumerique.fr/wp-content/uploads/2016/05/CNNum_Avis2016-1_ESR-4.pdf

- **Contribution à la capitalisation, l'essaimage et au partage d'expérience avec la communauté ESR prise au sens large ;**
- **Qualité du dispositif proposé d'observation et d'évaluation de l'impact attendu ;**
- **Originalité et caractère vertueux des partenariats** : qualité des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises, et au premier chef, entreprises innovantes de l'économie numérique incluant le tiers secteur, pour faire émerger des modèles gagnant-gagnant de partenariat public-privé et assurer le développement et la stabilisation de modèles économiques ; niveau d'engagement des partenaires quant à leur soutien au projet ; qualité de la gouvernance partenariale ; incitation et accompagnement des acteurs ; partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche ;
- **Crédibilité et potentiel de réussite du projet** : crédibilité du responsable du projet, capacité à atteindre les objectifs fixés, adéquation et efficacité de l'organisation et des moyens humains et techniques consacrés au projet, agilité de la gouvernance et du suivi permettant des ajustements au fil de l'eau ;
- **Contribution au rayonnement de l'Université française au niveau européen et international** : réflexion sur le caractère différenciant du projet pour l'offre universitaire française.

4. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Une fois les projets sélectionnés, une convention sera conclue entre l'ANR et l'établissement coordinateur de chaque projet retenu. Cette convention précisera, en contrepartie des financements attribués, les engagements que le projet DUNE retenu aura pris.

4.1 FINANCEMENT

Au sein du Programme des Investissements d'avenir (PIA2), l'action DUNE a été dotée de 8 M€ pour financer les projets qui seront sélectionnés.

4.2 MODE DE FINANCEMENT

Les dépenses éligibles au titre de l'appel à projets DUNE (e.g. dépenses induites par la politique de ressources humaines, dépenses de fonctionnement pédagogique, dépenses d'acquisition d'équipements, de logiciels et d'accès aux ressources numériques, dépenses de sous-traitance, frais de déplacement ...) sont précisées dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de cet appel à projets.

Les financements attribués au titre de DUNE viendront en addition des moyens récurrents dont disposent les candidats sans effet de substitution de la part des établissements. Le dossier de soumission apportera toutes les garanties en la matière, en précisant, notamment, les modalités organisationnelles, administratives et financières assurant la traçabilité des moyens.

4.3 PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Une entreprise peut participer à un projet DUNE selon trois modes différents et exclusifs. Dans les deux derniers modes, l'entreprise étant un Etablissement partenaire, elle peut, le cas échéant, avoir des droits à la propriété intellectuelle :

- soit l'entreprise intervient en tant que prestataire de services (activité de développement par exemple), et dès lors, elle n'est pas partenaire. Son activité se déroule dans un cadre contractuel, à partir d'un bon de commande et d'un cahier des charges, l'entreprise étant

rétribuée par un partenaire percevant une partie de l'aide, sur présentation d'une facture, service fait ;
- soit l'entreprise intervient dans le projet comme établissement partenaire : elle peut à ce titre soit intervenir uniquement sur fonds propres, soit percevoir une aide dans le cadre de la réglementation « de minimis » en complément des fonds propres.

4.4 AUTRES DISPOSITIONS

Le financement d'un projet n'exonère pas les partenaires y participant de remplir leurs obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité.

5. MODALITES DE SOUMISSION

5.1 CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il devra être complet au moment de la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées p.2.

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées p. 2.

Les documents nécessaires à la soumission, ainsi que le « règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets DUNE », seront disponibles, à partir de la page web de publication du présent appel à projets (voir adresse p. 1).

Le dossier devra être complet au moment de la clôture de l'appel à projets. Les données administratives devront être saisies sur le site de soumission dont l'adresse est mentionnée en page 2. Le document de soumission et ses éventuelles annexes, la lettre d'engagement et l'annexe financière devront être déposés sur ce même site, ainsi que les éventuelles déclarations des aides placées sous le règlement des minimis pour les Entreprises demandant à bénéficier d'une quote part de l'aide. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible via le site.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture du site de dépôt.

Le dossier de candidature comportera :

- les données administratives du projet saisies directement en ligne ;
- le document de soumission dédié à la présentation détaillée du projet DUNE rédigé en langue française au format Adobe PDF;
- le CV du Responsable du projet ;
- la lettre d'engagement signé par l'Etablissement coordinateur ;
- la fiche financière dans laquelle le coût complet sera détaillé par établissement partenaire ;
- pour les Entreprises souhaitant bénéficier d'une quote-part de l'aide, une déclaration des aides placées sous le règlement des minimis reçues ou demandées au cours des 3 derniers exercices fiscaux.

5.2 PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les documents formant le dossier de soumission devront impérativement être transmis par l'Établissement coordinateur **SOUS FORME ÉLECTRONIQUE** :

- avant la date et l'heure de clôture précisées en page 2 ;
- sur le site web de soumission selon les recommandations en tête de ce présent chapitre.

Seule la version électronique des documents de soumission présente sur le site de soumission à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

5.3 CONSEILS POUR LA SOUMISSION

Il est fortement conseillé :

- d'ouvrir un compte sur le site de soumission au plus tôt après l'ouverture de ce dernier ;
- de ne pas attendre la date (et encore moins l'heure) limite de dépôt des projets pour la saisie des données et la transmission des fichiers par voie électronique (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée p. 1, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- de contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, aux adresses mentionnées en page 2 du présent document.